

**PROGRAMME DE FORMATION**

**CERTIFICAT DE SPECIALISATION ANIMATION ET GESTION DE PROJET DANS LE  
SECTEUR SPORTIF**

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ANIMATION ET GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF**

Cette mention vise à former à la conduite de projets sportifs, voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux. Le titulaire de la mention complémentaire peut viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire. Il intervient pour tout type de public (jeunes, personnes âgées, sportifs, personnes Handicapées...)

***CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ***

Selon l'arrêté du 13 avril 2018 portant création de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif », publié au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 15 Avril 2018.

***NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS***

La connaissance des éléments de vocabulaire spécifique à la conduite de projets sportifs, voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux.

***LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :***

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une certification équivalente de niveau 4

### ***BUTS DE LA FORMATION***

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ANIMATION ET GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF**
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ANIMATION ET GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF**

### ***MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE***

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des

modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

### ***MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE***

FORMAPI est habilité par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme au **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ANIMATION ET GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF** sera soumise à l'appréciation d'un jury de certification.

### ***CONTENU PÉDAGOGIQUE***

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

#### **U1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice**

- 1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
  - 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
  - 1.1.2 Produire des écrits professionnels
  - 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure
- 1.2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
- 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
- 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
- 1.3 Contribuer au fonctionnement d'une structure
  - 1.3.1 Se situer dans la structure
  - 1.3.2 Situer la structure dans différents types d'environnements
  - 1.3.3 Participer à la vie de la structure

### **U2 - Mettre en œuvre un projet d'animation**

- 2.1 Concevoir un projet d'animation
  - 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli
  - 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
  - 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
- 2.2 Conduire un projet d'animation
  - 2.2.1 Planifier les étapes de la réalisation
  - 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet
  - 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires
- 2.3 Évaluer un projet d'animation
  - 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
  - 2.3.2 Produire un bilan
  - 2.3.3 Identifier les perspectives d'évolution

### **U3 - Gérer un projet dans le secteur du sport**

- 3. Assurer le cadrage d'un projet
  - 3.1.1 Élaborer tout ou partie d'un cahier des charges
  - 3.1.2 Planifier les étapes du projet et la logistique matérielle
  - 3.1.3 Assurer la veille réglementaire et technique
- 3.2 Promouvoir un projet
  - 3.2.1 Informer et proposer une prestation annexe
  - 3.2.2 Gérer les relations avec les partenaires
  - 3.2.3 Participer à l'élaboration du plan de communication
- 3.3 Clôturer un projet
  - 3.3.1 Signaler et suivre les dysfonctionnements
  - 3.3.2 Produire des états budgétaires et financiers
  - 3.3.3 Participer à l'évaluation

**MODALITÉS DES CERTIFICATIONS**

La validation des compétences composant le **CERTIFICAT DE SPECIALISATION ANIMATION ET GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
<b>EPREUVE 1</b>	<p>Le candidat produit un écrit personnel dans lequel il explicite, la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.</p> <p>La soutenance orale portera essentiellement sur le projet d'animation élaboré ainsi que sur les conditions dans lequel il a été conduit et sera suivi d'un entretien.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée : 20 Minutes maximum</li> </ul>		<b>BLOC 1</b>
<b>EPREUVE 2</b>	<p><i>L'épreuve se déroule en deux parties non consécutives, respectivement dotée pour l'une d'un coefficient 6 et pour l'autre d'un coefficient 3 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>1ere partie orale : coefficient 6</i> <i>Durée 3 heures décomposées en :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>2h de préparation,</i></li> <li>- <i>20 minutes d'exposé,</i></li> <li>- <i>40 minutes d'entretien.</i></li> </ul> </li> </ul> <p><i>L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. À partir du dossier fourni par la commission d'interrogation, le candidat dispose de deux heures pour concevoir un exposé à caractère professionnel qu'il présente à la commission.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>2eme partie pratique : coefficient 3</i> <i>Durée : entre 25 minutes et 3 heures maximum, en fonction des activités ou spécialités des dominantes.</i> <i>L'évaluation repose sur une démonstration technique de pratique personnelle dans les conditions requises par les activités de référence des dominantes.</i></li> </ul>	Deux membres désignés par l'autorité académique	<b>BLOC 2</b>
<b>EPREUVE 3</b>	<p>Epreuve écrite de 2 heures :</p> <p>L'épreuve revêt la forme d'une étude de cas. À partir du dossier fourni, le candidat dispose de deux heures pour rédiger les éléments de réponse au questionnement proposé.</p>		<b>BLOC 3</b>